

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL**DÉCISION DU CONSEIL**

du 10 décembre 1979

portant nomination d'un membre suppléant du comité consultatif pour la formation des médecins

(79/1063/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu la décision 75/364/CEE du Conseil, du 16 juin 1975, portant création d'un comité consultatif pour la formation des médecins⁽¹⁾, et notamment ses articles 3 et 4,

considérant que, par sa décision 79/846/CEE⁽²⁾, le Conseil a procédé à la nomination de M. M.K. Hansen, membre suppléant pour la période se terminant le 5 avril 1982 ;

considérant que le gouvernement du royaume de Danemark a désigné, le 20 novembre 1979, M. J.P. Steensen Jacobsen en vue de remplacer M. M.K. Hansen,

DÉCIDE :

Article unique

M. Jens Peter Steensen Jacobsen est nommé membre suppléant du comité consultatif pour la formation des médecins en remplacement de M. Mogens Kjærsgård Hansen pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 5 avril 1982.

Fait à Bruxelles, le 10 décembre 1979.

Par le Conseil

Le président

G. MARCORA

⁽¹⁾ JO n° L 167 du 30. 6. 1975, p. 17.

⁽²⁾ JO n° L 260 du 16. 10. 1979, p. 12.